



HANDICAP INTERNATIONAL

À propos de Handicap International

« Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. »

www.handicap-international.org

À propos de ce brief

Une publication de Handicap International
Direction des Ressources Techniques
14, avenue Berthelot
69361 Lyon Cedex 07
France

Auteurs

Patrice RENARD
Isabelle URSEAU

Édition et mise en page

Stéphanie DEYGAS
Pôle Management des connaissances

publications@handicap-international.org

Ce brief est une introduction au document cadre qui présente les enjeux, grands principes et recommandations propres à la réadaptation physique et fonctionnelle pour Handicap International.

L'intégralité du document cadre est disponible sur Skillweb :

http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/DC10Readaptation.pdf



Messages clés

La plupart des projets mis en œuvre depuis plus de 30 ans par Handicap International dans le cadre de ses programmes incluent des activités de réadaptation physique et fonctionnelle :

- activités visant à l'**émergence de services ordinaires**, spécifiques ou supports, publiques ou privés, pouvant délivrer une grande variété de prestations en réadaptation physique et fonctionnelle pour des personnes présentant des déficiences et des incapacités temporaires ou durables, congénitales ou acquises (accidentologie, maladies transmissibles ou non, chroniques ou non...),
- prestations nécessitant une **diversité de professionnels formés et compétents**,
- activités déclinées à **différents niveaux** (local, régional, national) et dans **différents contextes d'intervention** (urgence, reconstruction, développement).

Les besoins et la demande sont énormes...

- L'OMS¹ estime que « plus d'un milliard de personnes vivent un handicap sous une forme ou une autre », soit environ 15 % de la population mondiale.
- Le besoin en prothèses et orthèses, et en services de réadaptation connexes dans les pays en développement, est estimé à 0,5% de toute population donnée². L'OMS estime que 10% de la population de personnes handicapées dans le monde a besoin d'un fauteuil roulant³, soit 1,5% de toute population.
- Il est largement admis que les besoins de ces 105 millions de personnes ne sont pas satisfaits de manière adéquate. Le Guide de RBC de l'Organisation mondiale de la Santé souligne que « dans de nombreux États à faible et moyen revenus, seuls 5 à 15 % des personnes qui ont besoin de technologies d'assistance y ont accès. Dans ces pays, la production est faible et souvent de mauvaise qualité ; il existe peu de personnel qualifié et les coûts peuvent être prohibitifs »⁴.
- En Afrique, on compte en moyenne deux millions de personnes pour une unité de production en appareillage⁵.

1. OMS, Rapport mondial sur le handicap, Préface, 2011

2. OMS/ISPO, Guide pour la formation du personnel des services de Prothèses et d'Orthèses dans les pays en développement, 2009, p. 6

3. OMS/ISPO/USAID, Guide pour les services de fauteuils roulants dans les régions à faibles revenus, 2008, p. 21

4. OMS, Réadaptation à Base Communautaire, Guide de RBC, 2011, p. 57

5. OMS, Rapport sur la santé dans le monde 2003 : façonner l'avenir



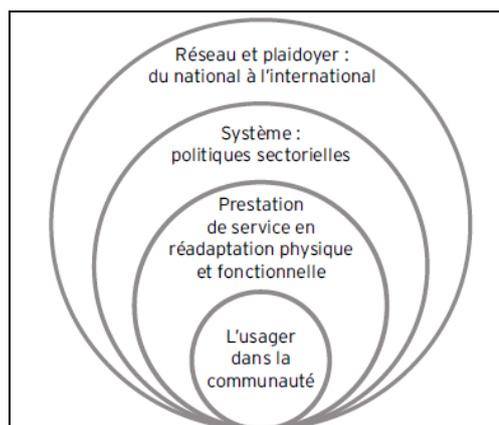
Définitions

La **médecine de réadaptation** vise à améliorer le niveau fonctionnel d'un individu par le diagnostic et le traitement médical de ses problèmes de santé. La **réadaptation physique et fonctionnelle** est un processus mis en œuvre pour des personnes (et leur entourage proche) présentant des déficiences et des incapacités, qu'elles soient temporaires ou durables, visant à rétablir ou compenser la perte fonctionnelle pour un fonctionnement optimal en interaction avec l'environnement, et à prévenir ou ralentir la dégradation fonctionnelle. Pour ce faire, des exercices sont proposés à la personne, des conseils et mesures éducatives sont préconisés, des aides techniques et des aménagements de l'environnement peuvent être réalisés.

Les modèles d'analyse

Afin que le processus de réadaptation mis en place soit adapté aux besoins des personnes, il est nécessaire d'analyser leur situation en utilisant **des modèles de compréhension du handicap**. Handicap International préconise l'utilisation du Processus de Production du Handicap (PPH). Toutefois, le domaine « Services de Réadaptation » recommande l'utilisation de la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF) lorsqu'il s'agit de communiquer en externe à l'association et particulièrement dans le cadre d'une recherche.

Modalité d'intervention : les différents niveaux d'intervention



Le processus de réadaptation et ses différentes phases

L'utilisation d'un modèle d'analyse permet de construire une stratégie d'intervention argumentée et justifiée. Cette stratégie est formalisée par un cycle d'actions qui part de l'identification des problèmes et de leur analyse pour planifier ensuite une intervention et l'évaluer afin de réajuster si nécessaire la stratégie initiale.

À partir de l'utilisation d'un modèle d'analyse, de l'écoute et de l'identification des demandes de la personne et de son entourage, ainsi que de leurs besoins implicites :

- Analyse et évaluation des facteurs personnels et environnementaux, facteurs facilitateurs, ressources ou obstacles.
- Avec la personne et son entourage proche, élaboration d'un projet d'intervention par une équipe pluridisciplinaire.
- Mise en œuvre sous forme de prise en charge et conseils par un ou plusieurs professionnels de la réadaptation et, selon la situation, apprentissage de l'auto prise en charge ou de la prise en charge par l'entourage proche. Il est important de noter que « plus la réadaptation commence tôt, plus elle permet d'atteindre de meilleurs résultats fonctionnels » (Source : OMS, Rapport mondial sur le handicap, Chapitre 4 : La Réadaptation, 2011, p. 108).
- Suivi et évaluation des résultats en termes d'habitudes de vie et de participation sociale (fonctionnement optimal).
- Réajustements si nécessaire (continuum de prise en charge).

De l'individu au système : la démarche vers le projet

Toute action visant à développer des activités en réadaptation de qualité centrées sur les besoins des personnes (bénéficiaires directs) doit préalablement analyser chacun des aspects constituant le cycle « de l'identification au suivi ».

Cette analyse doit permettre de déterminer le type d'intervention et le niveau adéquat de prestation selon qu'il existe : un service, dont les pratiques, les technologies utilisées et l'accessibilité doivent être étudiées, et des professionnels de la réadaptation. Dans la mesure où le dispositif de réadaptation à mettre en place vise une prestation pérenne, il est nécessaire de prendre en considération le système de réadaptation dans lequel il s'inscrit. Ce niveau sectoriel d'intervention doit également être étudié au regard des autres secteurs avec lesquels il est en lien.

Les acteurs constituant ce(s) système(s) (bénéficiaires indirects) doivent être accompagnés, qu'il s'agisse des décideurs ou des prestataires de services.

Au final, une analyse situationnelle préalable doit permettre d'identifier les prérequis et de repérer les éléments existants favorables ou faisant obstacle à la mise en place d'un projet en réadaptation.

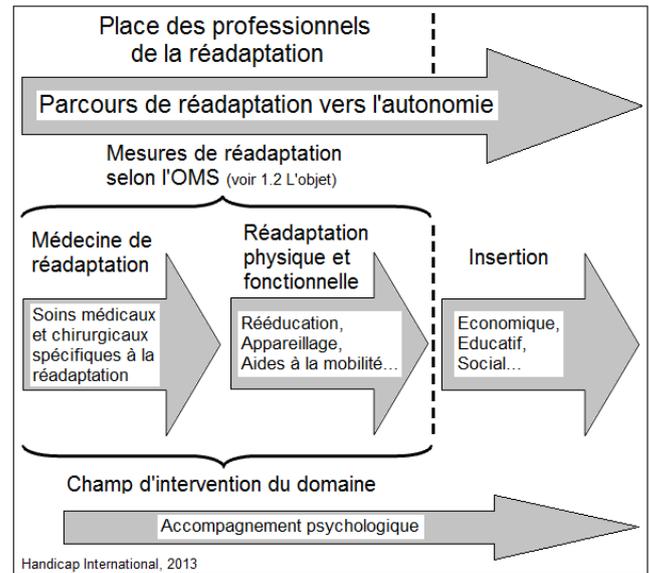
Enfin, considérant la nécessaire recherche de pertinence et d'impact positif optimisé, un **projet en réadaptation physique et fonctionnelle** limité dans le temps doit s'inscrire dans une visée stratégique plus vaste et de long terme représentée par un **programme ou plan national de réadaptation**.

La construction et la formalisation d'une telle planification programmatique peuvent d'ailleurs faire l'objet d'un projet en soi entre Handicap International et ses partenaires institutionnels.

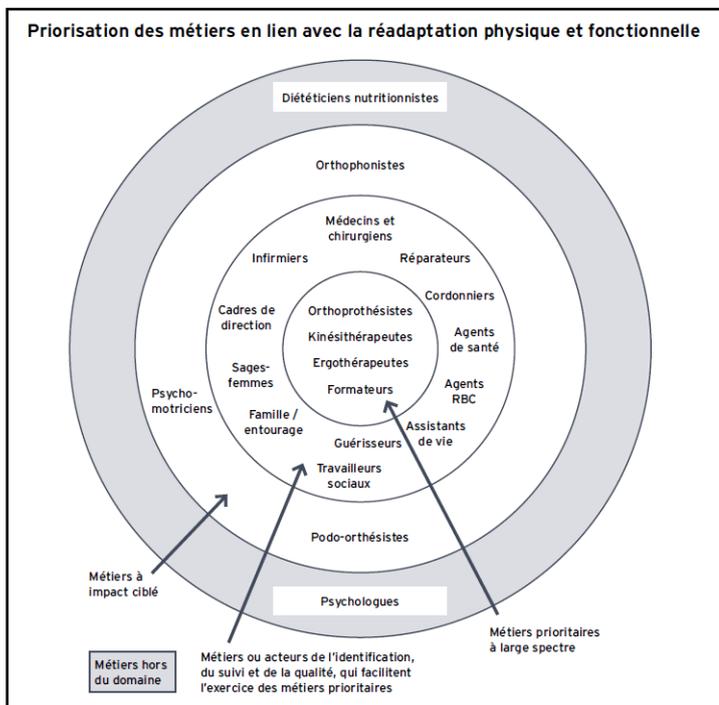
Modalité d'intervention : les professionnels de la réadaptation physique et fonctionnelle

Métiers prioritaires

Le domaine considère comme prioritaire la promotion des métiers permettant de répondre aux besoins du plus grand nombre (impact). Il les répertorie en métiers « cœur de cible », métiers de soutien et métiers à impact ciblé. Les métiers prioritaires « cœur de cible » incluent les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes et les métiers de l'appareillage, mais également les **formateurs**, indispensables à l'émergence des professionnels de la réadaptation, à leur renouvellement et à l'entretien ou l'amélioration de leur niveau de compétences (se référer aux standards de référence formalisant les compétences de certains métiers de la réadaptation physique et fonctionnelle ainsi, qu'en leur absence, à la réflexion sur les « Standards professionnels et [la] réalité contextuelle » développée dans le document cadre). La promotion de tout autre métier doit être garantie par une analyse situationnelle qui valide sa pertinence, considérant comme prérequis l'existence des métiers dits prioritaires et la qualité de leur cursus de formation. Les métiers de soutien facilitent le travail des « cœurs de cible » et améliorent la qualité et l'impact de leurs prestations (pertinence et continuité de prise en charge...), les métiers à impact ciblé interviennent sur un nombre restreint de déficiences et incapacités.



Les métiers « cœur de cible »



Le **kinésithérapeute** est concerné par l'identification et l'optimisation de la qualité de vie et du potentiel de mouvement, dans les domaines de la promotion, la prévention, le traitement et la réadaptation, et vise le bien-être physique, psychologique, émotionnel et social. Le kinésithérapeute étant susceptible d'intervenir dans tous les champs pathologiques, de l'aigu au chronique, il est un professionnel incontournable de la réadaptation physique et fonctionnelle.

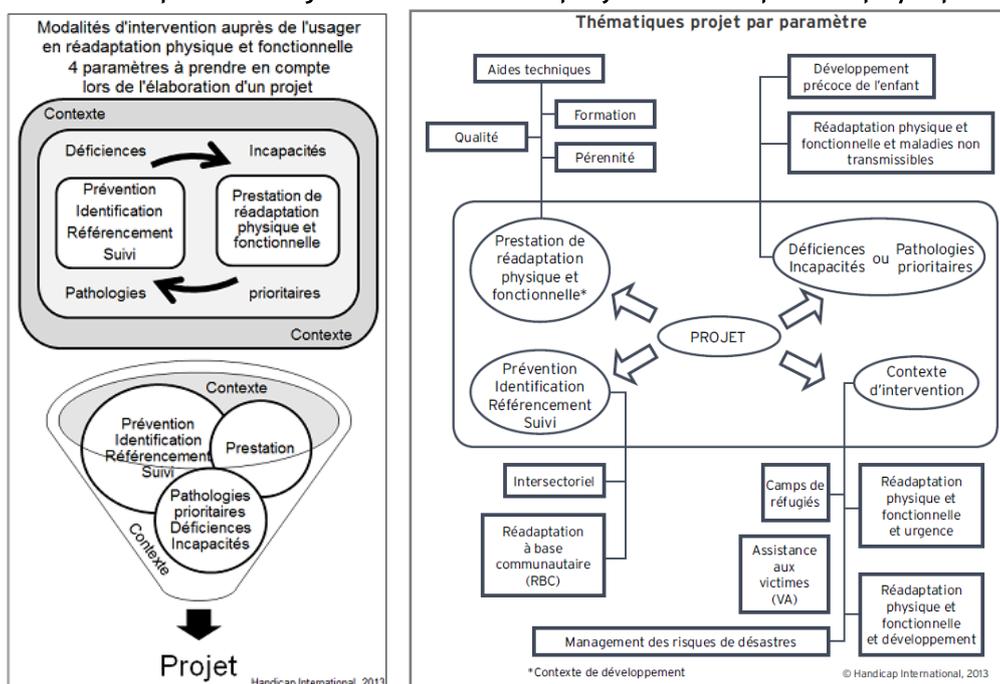
L'**ergothérapeute** est concerné par l'utilisation thérapeutique des activités de la vie quotidienne avec des individus ou des groupes aux fins de participation à des rôles et des situations dans la maison, à l'école, au travail, dans la communauté, à travers les loisirs et les activités ludiques. Dans ces contextes variés, l'ergothérapie s'intéresse aux fonctions physiques, cognitives, psychosociales, sensorielles, ainsi qu'à d'autres aspects liés à la

performance, dans le but de soutenir la participation aux actes de la vie quotidienne. Considérant le processus de réadaptation et la nécessaire vision du handicap plus large que celle centrée sur les seules capacités physiques, la promotion de l'ergothérapie s'avère fondamentale dans nos projets.

L'**orthoprothésiste** contribue à la compensation du handicap, à la correction des troubles fonctionnels et des déficiences par la confection d'un appareillage visant à remplacer (prothèse) un segment de membre ou à assister (orthèse) une partie déficitaire du corps (membres et tronc). Selon le contexte, il fait appel à d'autres types de métiers (ouvrier, menuisier, soudeur). L'orthoprothésiste étant susceptible de réaliser tout type d'appareillage, il est un professionnel incontournable de la réadaptation physique et fonctionnelle.

Modalité d'intervention : les thématiques de la réadaptation physique et fonctionnelle

La prestation de réadaptation est au cœur des préoccupations du domaine, elle s'exerce au regard d'une pathologie induisant des déficiences et incapacités, dans un contexte donné et dépend des actions de prévention et de celles liées au cycle « de l'identification au suivi ». Tout en considérant les recommandations de l'OMS (voir Rapport mondial sur le handicap, 2011, p. 117) pour surmonter les obstacles à la réadaptation (**modalité d'intervention**), nous considérerons donc quatre paramètres qu'il sera nécessaire de croiser quand il s'agit de concevoir un projet en réadaptation physique et fonctionnelle.



Perspectives 2011-2015

Influence des politiques et des pratiques

Nous structurons notre démarche de recherche (thématiques et collaborations scientifiques) afin de promouvoir des pratiques adaptées, et nous plaidons auprès des institutions et des bailleurs de fonds pour qu'ils assument leur responsabilité de fournir les ressources indispensables à la structuration durable des systèmes et secteurs.

Qualité et pérennité des services de réadaptation

- Nous finalisons la phase de test et la mise en application du « système de gestion de services de réadaptation » issu des programmes de Handicap International en Asie du Sud, pour diffusion dans d'autres programmes afin de promouvoir dans nos projets un processus complet et continu de la gestion de la qualité au niveau du système et des services de réadaptation physique et fonctionnelle.
- Les résultats de la recherche entreprise sur la pérennité des services de réadaptation sont exploités, sous forme de leçons apprises, pour concevoir une méthodologie d'approche, d'analyse et de planification sectorielles à un niveau national.

Professions de la réadaptation

Nous renforçons nos outils d'accompagnement visant l'amélioration de la qualité et la pertinence des formations initiales, continues et des remises à niveau des professionnels de la réadaptation physique et fonctionnelle.

Soins post-traumatiques et réadaptation

En collaboration avec la Direction de l'Action d'Urgence, nous élaborons des outils visant à faciliter la mise en place d'une démarche qualité, dans le respect des protocoles et techniques recommandés (appareillage d'urgence).

En perspective

- **Accès financier aux services de réadaptation :** Nous proposerons une recherche-action et des actions de terrain concernant l'amélioration de l'accès financier des personnes défavorisées aux services de réadaptation physique et fonctionnelle.
- **Chirurgie orthopédique et chirurgie réparatrice :** Nous procéderons à une revue de nos expériences afin d'utiliser les leçons apprises pour poser le cadre à l'intérieur duquel seront développées nos actions, et de mobiliser les réseaux internationaux de professionnels spécialisés.